



## Extrait du registre des décisions

Bureau du 27 février 2020

n° 032-20

**Objet :** *RS - Approbation d'un avenant n° 3 à la convention relative aux opérations de restructuration du centre d'incendie et de secours et de l'immeuble d'habitation de Chambéry et de construction du centre d'incendie et de secours de Sud Lac*

- date de convocation le 21 février 2020
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-sept février à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 35

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Emmanuelle Andrevon
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	Pierre Gerard
<b>Barberaz</b>	David Dubonnet
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	Alain Thieffinat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Jean-Luc Berthalay
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoît Perrotton
<b>Cognin</b>	
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
<b>La Ravoire</b>	Frédéric Bret - Marc Chauvin
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	Pierre Hemar
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	
<b>Lescheraines</b>	Albert Darvey
<b>Montagnole</b>	
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Philippe Dubonnet
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Roचाix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Aloïs Chassot à Sylvie Koska - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Alexandra Turnar à Driss Bourida

- conseillers excusés : 14

Michel André - Jean-Pierre Beguin - François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Jérôme Esquevin - Jean-Pierre Fressoz - Luc Meunier - Marie Perrier - Damien Regairaz - Florence Vallin-Balas - Jean-Maurice Venturini

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 27 février 2020

délibération n° 032-20

objet **RS - Approbation d'un avenant n° 3 à la convention relative aux opérations de restructuration du centre d'incendie et de secours et de l'immeuble d'habitation de Chambéry et de construction du centre d'incendie et de secours de Sud Lac**

Xavier Dullin, président, rappelle que Grand Chambéry, Grand Lac et le Service départemental d'incendie et de secours de la Savoie (SDIS 73) ont signé le 20 janvier 2015 une convention relative aux opérations de restructuration du centre d'incendie et de secours (CIS) et de l'immeuble d'habitation de Chambéry et de construction du centre d'incendie et de secours (CIS) de Sud Lac.

Un premier avenant a été signé le 24 avril 2018 afin d'actualiser cette convention suite :

- aux démarches administratives relatives au classement du terrain en zone constructible (arrêté préfectoral du 26 juillet 2017) pour le CIS de Sud Lac,
- à l'avancement des travaux réalisés sur le CIS et l'immeuble d'habitation de Chambéry.

Un deuxième avenant a été signé le 9 avril 2019 pour prendre en compte :

- le surcoût de l'aménagement du terrain du CIS de Sud Lac,
- l'avancement des travaux réalisés sur les deux opérations,
- les ajustements liés aux consultations lancées.

Cette convention doit être à nouveau actualisée par le présent avenant n° 3 suite :

- à l'avancement des travaux réalisés,
- à la perception de subventions (mise en conformité des réseaux d'assainissement et économies d'énergie).

L'ensemble des engagements financiers pour Grand Chambéry serait donc le suivant :

OPERATION	MONTANT INITIAL €TTC	MONTANT CONVENTIONNE €TTC	MONTANT ACTUALISE € TTC
CIS et immeuble d'habitation de Chambéry	2 343 740,56 (100,00%)	2 243 533,66 (100,00%)	2 225 283,66 (100,00%)
CIS de Sud Lac	1 959 424,22 (76,97%)	2 484 550,51 (76,97%)	2 475 377,25 (76,97%)
<b>Total</b>	<b>4 303 164,78</b>	<b>4 728 084,17</b>	<b>4 700 660,91</b>

**Vu** les statuts de Grand Chambéry,

**Vu** la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau tout type de conventions préalables à la réalisation d'études et travaux,

**Vu** l'avis de la convention du 20 janvier 2015 et les avenants successifs

**Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** **approuve** l'avenant n° 3 à la convention du 20 janvier 2015 avec le Service départemental d'incendie et de secours de la Savoie et Grand Lac, joint en annexe,

**Article 2 :** **autorise** le président ou son représentant à signer l'avenant n° 3 à la convention du 20 janvier 2015 et tout document ultérieur à intervenir pour cet objet,

**Article 3 :** **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 032-20

Objet de l'acte : RS - Approbation d'un avenant n° 3 à la convention relative aux opérations de restructuration du centre d'incendie et de secours et de l'immeuble d'habitation de Chambéry et de construction du centre d'incendie et de secours de Sud Lac

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 8 - Fonds de concours 2 - Autres

Date de l'acte : 27 février 2020

Annexe(s) : avenant centre incendie

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20200227-lmc1H23122H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H23122H1

Date de transmission en Préfecture : 09 mars 2020

Date de réception en Préfecture : 09 mars 2020

Période d'affichage : du au